



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09006DGER

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Nantes.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2007 portant nomination du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Nantes.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Nantes :

- M. Jean-Luc MARTIN, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en remplacement de M. Jacques PELLERIN ;
- M. Alain PINEAU, doyen de la Faculté de pharmacie, en remplacement de M. Alain TRUCHAUD.

Article 2

Le directeur de l'École nationale vétérinaire de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 19 janvier 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'enseignement et
de la recherche

Jean-Louis BUER